

CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour les formations doctorales adossées

à des entités de recherche extérieurs à l'université de Relizane

Entre

L'établissement Universitaire et de recherche, L'Université Abou Bakr Bel-Kaid - Tlemcen

L'établissement Universitaire et de recherche, Université de Relizane

*Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. MEGHACHOU Mourad*

*Représentée par son Recteur/Directeur,
Pr. BAHRI Ahmed*



La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat visant la mutualisation des moyens par l'adossement des formations doctorales à des entités de recherche extérieurs à l'établissement habilité à dispenser une formation doctorale

Elle concerne les établissements universitaires algériens ci-après:

1. L'établissement Universitaire et de recherche **L'Université Abou Bakr Bel-Kaid de Tlemcen**
2. L'établissement Universitaire et de recherche **L'université de Relizane**

LES RECTEURS DECLARENT PAR LA PRESENTE CONVENTION QUE LEURS ETABLISSEMENTS

- Ont un intérêt commun dans les domaines pédagogique et scientifique, notamment la formation doctorale de 3^{ème} cycle ;
- Souhaitent renforcer les échanges entre leurs établissements ;
- Ont vocation, de par leurs missions et objectifs, à ouvrir des voies de communication qui permettent l'échange de connaissances scientifiques ;
- Veillent à ce que les enseignants & les doctorants bénéficient des possibilités d'échanges de connaissances et d'expériences qu'offre la collaboration entre leurs établissements.